



**CROS**  
PAYS DE LA  
LOIRE

# SPORT SANTÉ PAYS DE LA LOIRE

## GUIDE PRATIQUE DU LABEL SPORT SANTÉ 1

**spor**  **ACTIVEZ**  
**sante** **VOTRE SANTÉ!**  
PAYS DE LA LOIRE



 **ACTIVEZ**  
**VOTRE SANTÉ!**



## LE LABEL SPORT SANTE 1

Le Label sport santé 1 est attribué aux associations sportives exprimant le souhait par un dépôt de candidature à l'obtention de ce label : dossier complet + pièces justificatives.

Ces associations doivent proposer un ou plusieurs **créneau(x) sport santé encadré(s)**.

**Dans le cadre de la labellisation sport santé 1, un créneau sport santé** est un créneau d'activité physique non orienté vers la compétition. Il doit être orienté vers le loisir, la détente et ouvert à toutes les personnes et encadrés par des personnes ayant obtenues des diplômes en lien avec l'activité, niveau fédéral minimum. Les créneaux accueillant des personnes atteintes d'un handicap et/ou vivant avec une pathologie ne sont pas considérés dans ce niveau de label sport santé, ils le seront dans les niveaux de labels ultérieurs.

## QUI PEUT BENEFICIER DU LABEL SPORT SANTE 1 ?

Vous devez être:

- Une association sportive ou une structure affiliée à une fédération membre du CNOSF.

Vous devez:

- Etre engagé au moment de la demande dans **une action concrète** – et pas seulement un projet d'action – dans le domaine du Sport Santé.

*(Par conséquent, les associations proposant une activité sportive uniquement orientée vers la compétition sportive seront exclues du processus de labellisation.)*

## QUI DELIVRE LE LABEL SPORT SANTE 1 ? QUAND EST-IL DELIVRE ?

Le label Sport Santé 1 est attribué par le jury composé des partenaires du Comité de pilotage, sur proposition d'une commission d'évaluation du **CROS des Pays de la Loire**.

Le jury se réunit 4 fois par an (Mars, Mai, Septembre, Décembre).

La date limite de réception des dossiers est fixée 15 jours avant la réunion du comité de pilotage. Pour les dates précises, merci de se référer [www.sport-sante-paysdelaloire.fr](http://www.sport-sante-paysdelaloire.fr)

## COMMENT CANDIDATER POUR L'OBTENTION DU LABEL SPORT SANTE 1 ?

Le label Sport Santé 1 sera décerné au terme de la démarche suivante:

1. Télécharger le dossier de candidature à l'obtention du label sport santé 1 sur le site <http://www.sport-sante-paysdelaloire.fr/labelliser-structure>

2. Joindre à votre demande les justificatifs d'activité et les justificatifs de formation des intervenants

Le justificatif de formation des intervenants encadrant les créneaux sport santé :

- *Intervenant salarié : photocopie de la carte professionnelle*
- *Intervenant bénévole : photocopie du diplôme renseigné*

Le justificatif de vos activités sport santé :

- *Une plaquette de présentation de l'action Sport Santé de l'association (organisation/planning des créneaux Sport-Santé) ou un lien précis de votre site internet explicitant vos activités sport santé*

*N.B. : Ce justificatif nous permet de vérifier l'existence de ces créneaux.*

3. Envoyer le document complété + l'ensemble des documents justificatifs (formation + activité) à [p.guerin@franceolympique.com](mailto:p.guerin@franceolympique.com)
4. Communication des décisions par email auprès des associations candidates suite au Comité de Pilotage.

## CONDITIONS D'OBTENTION DU LABEL SPORT SANTE 1

Pour obtenir le droit de bénéficier du label Sport Santé 1, l'association s'engage à satisfaire obligatoirement:

1) Deux critères dans la partie « Actions Sport Santé »:

- Justifier de **conditions d'accueil** minimum du public
- Justifier des **créneaux Sport Santé**

2) Deux critères dans le lien sportif du PRSSBE:

- Justifier de la présence d'**Intervenant(s) sur le(s) créneau(x) Sport Santé**
- Justifier que cet ou ce(s) intervenant(s), bénévole(s) et/ou salarié(s), ai(en)t un **niveau de formation minimum** d'animateur fédéral

3) Un critère dans le lien social du PRSSBE:

- Justifier de la volonté de mettre en place un **dispositif financier** pour l'accueil du public socialement/financièrement défavorisé (par exemple: paiement en plusieurs fois, 1<sup>er</sup> mois offert, etc)

*Il est important de répondre à l'ensemble des questions du formulaire car la non-validation d'un des critères obligatoires (ci-dessus énumérés) pourrait se voir validé en compensation avec d'autres réponses.*

## AVANTAGES DU LABEL SPORT SANTE 1

1. Une reconnaissance externe de l'association par les acteurs du réseau Sport Santé Bien être.
2. Une visibilité élargie de l'association et de ses activités.
3. De nouveaux licenciés pour l'association.
4. Une ouverture vers un nouveau public.
5. Un élargissement des connaissances Sport, Santé et Social de sa discipline.
6. Bénéficier de la campagne régionale de communication et de mobilisation.

## ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION SPORTIVE LABELLISEE

Pour obtenir le droit de bénéficier du label Sport Santé 1, l'association s'engage à satisfaire les conditions suivantes :

1. Favoriser et encourager la pratique de l'APS de tous notamment des personnes ayant des besoins spécifiques et/ou éloignées de la pratique.
2. Garantir un accueil adapté du public selon ses spécificités (quel que soit son âge, porteuse ou non de pathologie chronique : obésité, diabète, hypercholestérolémie, hypertension artérielle, asthme, etc) en tenant compte du label obtenu.
3. Développer une activité de qualité « Sport Santé Bien être » et garantir une activité physique et sportive adaptée et sécurisée aux usagers.
4. Veiller à la qualité des services d'accueil, d'animation et d'encadrement.
5. Veiller au respect de l'intégrité physique et morale des pratiquants.
6. Faire la promotion du PRSSBE.
7. Communiquer auprès du CROS les informations relatives à l'activité Sport Santé de l'association pour alimenter le site internet ainsi que tout changement de situation (encadrement, créneaux horaires, etc.).
8. Transmettre le compte-rendu d'évaluation à mi-parcours de la période de la labellisation au CROS dans les délais attendus (condition nécessaire à la conservation du label).
9. Participer, obligatoirement, pour les intervenants (salariés ou bénévoles) à un temps d'échange de pratique commun aux professionnels Sport Santé organisé par les partenaires au minimum une fois par an.
10. Faire figurer le macaron correspondant au label obtenu sur tous les supports de communication de l'association.

**ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES**  
(ARS, Conseil Régional, CREPS, CROS et DRJSCS)

1. Mettre en place des dispositifs de formation « Sport Santé Bien être » commun pour les bénévoles, les professionnels en poste ou les futurs intervenants et des temps d'échanges de pratique avec les autres professionnels de santé et du social.
2. Organiser la mise en place de groupes de travail et d'une commission Sport Santé.
3. Accompagner les associations sportives à ouvrir leur activité vers un public plus large.
4. Créer et mettre à jour le site internet: Sport Santé Pays de la Loire avec les données fournies par les associations sportives afin de promouvoir leur(s) activité(s).
5. Certifier uniquement les associations sportives répondant au cahier des charges de labellisation.

**CONTACTS POUR TOUTES INFORMATIONS RELATIVES**  
**A LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE A L'OBTENTION DU LABEL SPORT SANTE 1**

 <p>COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS CDOS LOIRE ATLANTIQUE</p>	<p><b>CDOS 44</b></p> <p>Maison des Sports 44 rue Romain Rolland BP 90312 44103 Nantes cedex 4</p> <p>Email : <a href="mailto:sportsante@cdos44.fr">sportsante@cdos44.fr</a> Tél : 02 40 58 61 29</p>
 <p>COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS CDOS MAINE-ET LOIRE</p>	<p><b>CDOS 49</b></p> <p>Maison des Sports 7 rue Pierre de Coubertin BP 43527 49135 Les Ponts de Cé</p> <p>Email : <a href="mailto:arayer-cdos49@orange.fr">arayer-cdos49@orange.fr</a> Tél : 02 41 79 02 14</p>
 <p>COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS CDOS MAYENNE</p>	<p><b>CDOS 53</b></p> <p>Maison des Sports 109 av. Pierre de Coubertin BP 91035 53010 Laval cedex</p> <p>Email : <a href="mailto:cdos-53@wanadoo.fr">cdos-53@wanadoo.fr</a> Tél : 02.43.67.10.30</p>
 <p>COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS CDOS SARTHE</p>	<p><b>CDOS 72</b></p> <p>Maison des Sports 29 bd Saint Michel 72000 Le Mans</p> <p>Email : <a href="mailto:comite.cdos@maison-sports72.fr">comite.cdos@maison-sports72.fr</a> Tél : 02.52.19.21.11</p>
 <p>COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS CDOS VENDEE</p>	<p><b>CDOS 85</b></p> <p>Maison des Sports 202 bd Aristide Briand BP 167 85004 La Roche sur Yon</p> <p>Email : <a href="mailto:cdos.vendee@maisonsportsvendee.com">cdos.vendee@maisonsportsvendee.com</a> Tél : 02 51 44 27 27</p>